

LA LETTRE D'INFORMATION



alpi

N°21 - 2^{ème} semestre 2020

SOMMAIRE

- 2 Hébergement et stockage des données : le choix du local
- 3 Actualités
- 4 E-Administration
- 6 Logiciels
- 7 Matériel
- 8 Formations et Organisation Interne

ÉDITO



Lors de notre Assemblée Générale du mois de Septembre, nous avons renouvelé les membres du comité syndical de l'ALPI, qui le 7 octobre dernier, m'ont à nouveau accordé leur confiance en tant que Présidente ; je tiens à les en remercier.

Les nouveaux élus sont d'ores et déjà au travail, dans cette période compliquée pour nos collectivités, afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes des nouvelles équipes dans les communes ou dans les EPCI.

Vous pourrez prendre connaissance dans cette nouvelle lettre d'information des dossiers en cours mais aussi des nouvelles prestations que nous allons vous proposer. En effet, il me paraît important d'insister sur la mise à disposition de nouvelles plateformes : l'une sur la participation citoyenne et la seconde sur la dématérialisation des enquêtes publiques, outils désormais incontournables que nous avons souhaité internaliser et déployer rapidement.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, vous êtes nombreux à nous avoir interpellés au sujet des connexions à internet ou sur la téléphonie. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'ALPI va procéder dans les prochaines semaines à la passation d'un marché public pour nos adhérents, permettant ainsi de vous accompagner sur ces sujets et surtout de faire des économies d'échelle. Au moment où le plan de déploiement de la fibre optique prend de l'ampleur, il nous est apparu important de pouvoir renforcer cet accompagnement pour nos adhérents.

Au cœur de cette crise sanitaire sans précédent où nous devons faire preuve de courage, de responsabilité et de solidarité, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Magali VALIORGUE
Présidente de l'ALPI



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

HÉBERGEMENT ET STOCKAGE DES DONNÉES : LE CHOIX DU LOCAL



Par Renaud Lagrave, directeur de l'ALPI

Du dimanche 22 au mardi 24 novembre, une coupure de la fibre de notre fournisseur SFR, a rendu tous les services de l'ALPI inaccessibles pendant 43 heures. Cet arrêt, totalement indépendant de notre volonté, a impacté votre travail, en ne vous permettant pas d'accéder notamment aux logiciels métiers, à vos sites internet et à la messagerie. Nous tenions ici à vous rappeler pourquoi nous avons choisi d'héberger et de sauvegarder vos données en local, au sein du centre de données de l'ALPI.

UN HÉBERGEMENT LOCAL DÉCIDÉ IL Y A 13 ANS DÉJÀ

- > Depuis 2007, l'ALPI a choisi d'héberger ses services, et donc vos données, afin de garantir la maîtrise des données stockées et de respecter le cadre juridique. Sont ainsi hébergés les services d'e-administration, comme la messagerie Zimbra, Hermès, les plateformes de dématérialisation (...), les sites web réalisés par Wepublic 40, tous les applicatifs métiers web proposés par le service logiciel, mais aussi les sauvegardes à distance etc.

DES «TRÉSORS NATIONAUX»

- > Ce choix a été conforté en 2016, par une circulaire adressée aux Préfets, émanant de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et cosignée par le SIAF (Service Interministériel des Archives de France), qui rappelait le contexte juridique à respecter en matière de stockage et d'archivage des données produites par les administrations. L'hébergement voire le traitement de documents dématérialisés issus de la sphère publique, considérés comme « trésors nationaux », ne sauraient être exercés en dehors du territoire. Vos données applicatives, bureautiques, messageries électroniques ainsi que vos sauvegardes ne devaient donc, en aucun cas, quitter le sol français.

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

- > Nous consacrons tous les ans des sommes conséquentes pour accueillir, sécuriser et faire évoluer notre infrastructure, sans avoir augmenté durant de nombreuses années les participations des adhérents sur les différentes prestations. En 2020, 175 000 € d'investissement ont été réalisés auxquels il faut ajouter 73 000 € en cours de paiement. Sur les trois dernières années, ce montant s'élève à 335 000 €.

Au fil des ans, notre infrastructure devient de plus en plus mature. Dans le cadre de notre plan de continuité d'activité, nous avons mis en place une haute disponibilité de notre environnement SAN (réseau de stockage) sur deux sites distincts en actif/actif. En 2021 et les années suivantes, d'autres investissements significatifs seront réalisés afin d'améliorer le taux de disponibilité des services délivrés à nos adhérents, même si une panne pour raison extérieure ne peut jamais être exclue.

De nombreux investissements sont également effectués pour augmenter la capacité de stockage (pour les données issues des applications), sur la sécurité (via des pare-feux, un outil de scan des vulnérabilités, un anti-spam pour la messagerie), et sur la sauvegarde (50 TO de données à sauvegarder quotidiennement).

UN CENTRE DE DONNÉES CONFORME AUX NORMES

- > Situé au sein des locaux de l'ALPI et mutualisé avec les structures de la Maison des Communes, il est conforme à toute la réglementation en termes de sécurité :
 - reconnaissance digitale à l'entrée,
 - vidéo-surveillance de la salle,
 - contrôle permanent et remontée d'alarme sur la fourniture en électricité et le fonctionnement de la climatisation,
 - outil de supervision du matériel installé
 - présence d'un onduleur et d'un groupe électrogène en cas de panne.

Une astreinte sur les horaires de fermeture du bâtiment (nuit et week-ends) est également mise en place afin d'anticiper les problèmes et être réactif.

PAS DE RISQUE ZÉRO

- > En 2020, le taux de disponibilité des quelque 170 serveurs installés dans le centre de données a été de 99.5%. Pour autant, malgré les investissements et les mesures mises en place, nous restons tributaires des pannes, si elles proviennent par exemple d'un fournisseur extérieur.

Conscients de la confiance que vous nous accordez ainsi que de vos attentes, nous continuerons à faire évoluer notre infrastructure en termes de sécurité, de capacité de stockage et de disponibilité.



PROBLÈMES RENCONTRÉS SUR LA MESSAGERIE ZIMBRA

Nous avons connu à plusieurs reprises ces dernières semaines des dysfonctionnements sur notre prestation Zimbra, sur laquelle nous gérons environ 5600 comptes. Ils ont temporairement impacté l'usage du webmail et se sont concrétisés ponctuellement par des lenteurs prononcées ou encore des accès impossibles.

En octobre et novembre, les taux de disponibilité ont été insatisfaisants : 8h de coupure pour le premier, 45h pour le second, contre une moyenne de 25 minutes sur les neuf premiers mois de l'année. Sur 2020, ce taux est en moyenne de 99.34%.

Les difficultés rencontrées récemment tiennent plus à une loi des séries qu'à des problèmes structurels, parfois indépendants de l'ALPI (comme lors de la migration d'une machine virtuelle par un prestataire), ou du fait d'une potentielle attaque par déni de service chez un des adhérents.

Les attaques contre les administrations publiques ont fortement augmenté selon l'ANSSI (voir article sur la cybersécurité P6). L'ALPI et ses adhérents ne sont pas épargnés. Nous avons banni des serveurs de messagerie étrangers qui tentaient d'envoyer un nombre très important de messages illégitimes.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les serveurs Zimbra ne sont pas configurés pour envoyer des mails en masse. Il est nécessaire d'utiliser un prestataire dédié au mailing pour ne pas

entraîner de dysfonctionnement sur nos serveurs. Actuellement, le nombre maximum d'envoi par jour et par compte mail est fixé à 500, cependant vu les excès constatés, ce nombre va être revu à la baisse début 2021.

Enfin, concernant le problème de délivrabilité aléatoire (mails non envoyés, reçus dans les spams ou reçus plus tard) vers les adresses hébergées par Microsoft (domaines @outlook.com, @hotmail.com, @hotmail.fr, @live.fr, @msn.com...), nous avons informé la CNIL de cette potentielle violation de données. Nous ne sommes pas le seul Opérateur Public de Services Numériques à qui Microsoft a purement et simplement effacé, sans message d'erreur, des centaines de mails envoyés via nos infrastructures, (alors que la perte de données personnelles est considérée comme une violation au sens du RGPD). Nous avons également informé l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques) sur le principe de non-respect du principe de neutralité d'internet.

Afin d'améliorer notre service, nous avons acquis un support complémentaire, de la société Starexpert, pour être plus réactifs face aux demandes urgentes, et nous avons investi dans un nouveau serveur de stockage.

2ÈME CONFINEMENT ADAPTATION DES SERVICES

Les modalités de travail mises en place lors du 1^{er} confinement ont permis de maintenir tous les services de l'ALPI.

- L'assistance téléphonique a perduré.
- Certaines formations ont été maintenues en présentiel, d'autres ont pu être proposées à distance, via nos différents outils de visioconférence. Des modules en autoformation, qui permettent de suivre à distance et à son rythme, sont également toujours disponibles sur notre plateforme.
- Les rencontres avec notre chargée de relations adhérents ont été proposées à distance.
- La tenue de réunions en visioconférence a de nouveau été mise en place gratuitement pour les adhérents. Plus de 30 ont ainsi été programmées, essentiellement en soirée, pour des réunions d'assemblée délibérante ou de bureau.
- En cas d'impossibilité d'intervenir à distance, tous les rendez-vous ont été maintenus dans le strict respect des règles sanitaires : installation et maintenance de matériel et de logiciels en collectivité, délivrance ou renouvellement de certificats de signature électronique sur rendez-vous, dans les locaux de l'ALPI.

ÉLECTIONS UN NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL ÉLU

Le 15 septembre à Tartas s'est tenue l'Assemblée générale de l'ALPI.

Retrouvez le rapport d'activité sur le site de l'ALPI dans *Présentation/Comité syndical/AG*. Suite aux élections municipales, un nouveau comité syndical a été élu. Pour représenter la diversité du territoire landais et les problématiques des élus, les représentants sont issus de structures de taille et de type différents. En voici la composition :

Présidente : Mme VALIORGUE Magali

1^{er} vice-Président : Mme. Christiane GUIGUE

2^{ème} vice-Président : M. Philippe LAMARQUE

3^{ème} vice-Président : M. Karl MADER

4^{ème} vice-Président : M. Xavier FORTINON

Représentants des Communes :

1. **M. Jean-François CHIVRACQ**, Mairie d'Onesse- et-Laharie
2. **M. Pascal MARTINEZ**, Mairie de Narrosse
3. **Mme Corinne MANCICIDOR**, Mairie de Soustons
4. **M. Thierry LECERF**, Mairie de Tarnos
5. **Mme Christiane GUIGUE**, Mairie de Clermont
6. **Mme Adeline VERGEZ**, Mairie de Mugron
7. **M. Quentin BENCHETRIT**, Mairie de Soorts-Hossegor
8. **Mme Ambre LAVEUR-BERRUYER**, Mairie de Haut-Mauco
9. **Mme Colette DESTRADE**, Mairie d'Hagetmau
10. **M. Marc LAFOURCADE**, Mairie de Saint-Geours-d'Auribat

Représentants des Etablissements Publics locaux et départementaux :

1. **Mme Jeanne COUTIERE**, Centre de Gestion de la Fonction Publique
2. **M. Dominique BIZIERE**, DFCL des Landes
3. **M. Philippe LAMARQUE**, CIAS des Landes Armagnac
4. **M. Patrice LARTIGUE**, Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Landes

Représentants des Communautés de Communes et d'Agglomération :

1. **M. Karl MADER**, Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour
2. **M. Frédéric CARRERE**, Mont-de-Marsan Agglomération
3. **M. Serge LASSERRE**, Communauté de Communes d'Orthe et Arrigans

Désignés par le Conseil Départemental des Landes :

1. **M. Xavier FORTINON**
2. **Mme Odile LAFITTE**
3. **M. Didier GAUGEACQ**
4. **Mme Magali VALIORGUE**
5. **M. Mathieu ARA**

E-ADMINISTRATION

INCLUSION NUMÉRIQUE : L'ACTU

Séminaire de lancement de la stratégie départementale

Plus de 80 personnes étaient réunies le 2 octobre 2020 à Morcenx-la-Nouvelle pour assister au séminaire de lancement de la stratégie départementale d'inclusion numérique. Après des ateliers pratiques, pour donner des clés afin de débiter sa démarche d'inclusion numérique, ou sécuriser l'accueil et l'accompagnement, une table ronde a permis d'aborder «Le rôle des partenaires dans la stratégie départementale d'inclusion numérique». Retrouvez les prise de parole dans l'Actualité, sur le site de l'ALPI.

SERVICE DE MESSAGERIE

- > Le service de messagerie électronique Landesmail.fr vise la résolution de la problématique remontée par une grande partie des aidants numériques, à savoir la création d'une adresse mail pour les usagers. Ce service unique en France permet aux aidants de créer des adresses électroniques sur un service non marchand, assurant un traitement éthique des données de l'utilisateur et garantissant une utilisation sécurisée des données d'authentification via, notamment une authentification à double facteur (en passant par le téléphone de l'utilisateur). Par ailleurs ce service sécurise les aidants, puisqu'il intègre le mandat numérique, prérequis impératif à la création d'une boîte.

Le service est en phase d'expérimentation sur le territoire de la Communauté des Communes des Landes d'Armagnac et devrait rapidement s'étendre à d'autres structures.

LABELLISATION DES LIEUX DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

- > La labellisation permet aux structures de recevoir des « chèques numériques Aptic ». Ces chèques sont distribués de manière ciblée à destination des bénéficiaires. Ils leur permettent de payer totalement ou partiellement les services de médiation numérique dans un lieu préalablement qualifié.

Une convention tripartite a été signée. Le Conseil Départemental prend en charge l'adhésion des lieux de médiation numérique à ce réseau, l'ALPI accompagne et coordonne la labellisation, et APTIC fournit le dispositif.

LES LANDES ARMAGNAC, TERRITOIRE PILOTE

- > Le 24 septembre s'est tenue la première réunion d'institutionnels et d'associations à la Communauté des Communes des Landes d'Armagnac, qui s'est portée volontaire pour devenir territoire pilote dans la mise en place d'une déclinaison locale de la stratégie départementale d'inclusion numérique.

Cette expérimentation vise la constitution d'un réseau des acteurs, animé par le CIAS avec le soutien de l'ALPI. Les professionnels et bénévoles des structures identifiées pourront ainsi bénéficier des outils et services mis en place par l'ALPI dans le cadre de cette démarche.

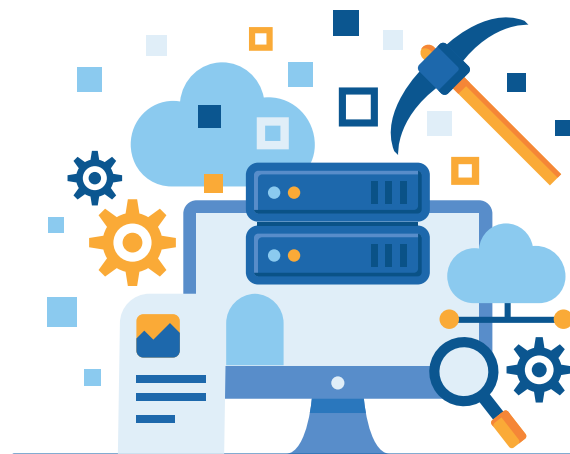
MISE À DISPOSITION D'ORDINATEURS RECONDITIONNÉS

- > Afin de permettre aux personnes qui ne disposent pas de matériel de s'équiper, l'ALPI a débuté le reconditionnement de 2000 ordinateurs portables provenant, initialement, de l'opération « un collégien un ordinateur portable », et mis ensuite à disposition des écoliers du département. Ces équipements, une fois reconfigurés, seront remis au public gracieusement, via les lieux de médiation membres du réseau départemental d'inclusion numérique, avec lesquels l'ALPI signera des conventions. Les bénéficiaires devront être engagés dans un parcours de formation aux usages numériques. Fin 2020, une vingtaine d'ordinateurs devraient ainsi être remis à l'association citoyenne de développement locale, la Smalah, située à Saint-Julien-en-Born, et à la CCLA.

DÉBUT DES FORMATIONS SUR L'INCLUSION

- > Ces sessions concernent l'ensemble des acteurs confrontés à la problématique de l'inclusion numérique sur leur territoire : élus, agent des collectivités, travailleurs sociaux, animateurs, bénévoles et professionnels... Elles permettent notamment d'identifier les enjeux de l'inclusion numérique et les problématiques des publics accompagnés, d'appréhender la réglementation et d'adapter son accompagnement. Plus de 40 personnes ont été formées en 2020, et dix nouvelles sessions seront proposées au premier semestre 2021.

Retrouvez l'actualité de l'inclusion sur pin40.fr et sur le réseau social e-inclusion.alpi40.fr (sur inscription).



WEBPUBLIC 40 : DE NOMBREUX SITES EN LIGNE EN 2020

Après avoir mis en ligne 19 sites en 2019, les quatre agents de l'équipe Webpublic 40 ont fortement augmenté leur activité ces derniers mois. Au cours du 1^{er} semestre 2020, des refontes ont été réalisées pour les sites de Tosse, Moustey, Peyrehorade, le Sitcom du Marsan, l'association des Francas des Landes et de la Jeunesse Au Plein Air. Des sites ont également été créés pour Le Vignau, Escalans, et le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de Bagnades (SMGBL).

Au deuxième semestre, les demandes se sont multipliées.

Comme après chaque élections municipale et communautaire, les équipes nouvelles souhaitent créer un site, ou le remettre au goût du jour. Plus de 40 bons de commandes ont été signés et sont à la première phase du projet, avec l'envoi des visuels et d'informations par l'adhérent, ou la réalisation de la maquette et une vingtaine d'autres sont en cours d'intégration, avec la formation des administrateurs, dernière étape avant la mise en ligne.

Des sites ont vu le jour en septembre : Saugnac-et-Muret, le Portail de l'Inclusion Numérique, et celui de la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, qui compte un site dédié à la Communauté de Communes, un autre pour l'enfance-jeunesse et enfin 12 pour les communes membres (ceux de Villeneuve-de-Marsan, Saint-Cricq-Villeneuve et Hontanx ont fait l'objet d'une refonte). Celui de la commune de Doazit est venu compléter cette longue liste en octobre, et ceux de Herm, Josse et Moliets en décembre.

SERVICE D'ALERTE PAR SMS

Prochainement, l'ALPI va lancer une procédure de marché public pour la mise en œuvre d'un service de communication (par SMS) adaptée aux besoins des collectivités permettant :

- d'alerter massivement les citoyens,
- d'informer efficacement,
- de les doter d'un moyen de communication qui viendrait compléter leurs sites internet et leurs autres canaux de communication.

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ D'ENQUÊTES PUBLIQUES

- > L'ALPI a développé un registre dématérialisé d'enquêtes publiques, qu'elle met gracieusement à disposition. Ce service a pour ambition de permettre aux collectivités adhérentes de proposer aux citoyens un registre simple d'utilisation, dans une démarche de facilitation de l'information et de la participation des usagers aux processus consultatifs. Les citoyens peuvent ainsi prendre connaissance des dossiers relatifs aux enquêtes publiques sur leur territoire et déposer des observations en ligne de façon simple. Cette procédure permet l'accès à un public plus large que celle du registre papier. Elle peut en effet toucher des administrés qui peuvent avoir des difficultés à se mobiliser dans le cadre de modalités plus classiques, en se déplaçant par exemple.

Le code de l'environnement rend désormais obligatoire la mise en ligne du dossier d'enquête publique. La loi prévoit la possibilité de déposer une observation par voie électronique (au côté de la procédure papier qui demeure). Le registre dématérialisé a la même valeur juridique qu'une observation déposée sur le registre papier tenu à la disposition des usagers au siège des collectivités organisatrices. Il va au-delà du recueil d'observations par courriel, à la fois pour les habitants qui n'ont pas à trouver l'adresse du commissaire enquêteur et parce qu'il permet de rendre publiques les contributions. Ces registres, hébergés à l'ALPI, sur la plateforme Landespublic, peuvent être intégrés sur le site des collectivités et des personnalisations sont possibles.

Les agents de l'ALPI assureront au premier trimestre 2021 des formations sur ce nouvel outil. Découvrez la plateforme à cette adresse :

<https://registre.landespublic.org/accueil/>

PLATEFORME DE PROJET PARTICIPATIF : DÉCIDIM

- > L'ALPI propose une plateforme participative qui permet à ses adhérents d'organiser des consultations auprès de leurs administrés. Ce portail web à usage de réseau social permet l'exercice de la participation des citoyens en mettant en place des processus massifs de consultation. Les adhérents pourront en effet y publier des questionnaires, des sondages, ouvrir des espaces de débats, lancer des appels à projets pour soutenir l'innovation, des boîtes à idées pour susciter la créativité ou encore lancer un budget participatif pour allouer une enveloppe à des projets choisis par les habitants. Les contributeurs doivent s'inscrire par mail, mais ils peuvent rester anonymes s'ils le souhaitent.

Les adhérents peuvent l'intégrer sur leur site internet, avec s'ils le souhaitent un sous-nom de domaine (participez.adherentXX.fr), ou s'ils n'en ont pas, déposer leurs consultations sur le site : participez.alpi40.fr

Cette plateforme peut être intégrée sans surcoût à l'offre complète de la prestation Webpublic 40. L'ensemble des participations pour cette nouvelle prestation sont à retrouver sur le site de l'ALPI. A titre d'exemple, pour une commune entre 1000 et 1499 habitants, elle s'élève la première année à 80 €, et les suivantes à 40€ et pour une communauté de communes de 15 000 et 29 999 habitants, à 250€ euros la première année, et 125€ les suivantes.

DÉCOUVREZ VOTRE TERRITOIRE VU DU CIEL GRÂCE AU DRONE

- > De nombreuses communes sont intéressées par la nouvelle prestation drone de l'ALPI, qui permet de réaliser des vidéos ou d'obtenir des photos pour les différents supports de communication (site internet, journal municipal...).

Une vidéo, réalisée durant l'été sur la plage des Casernes, à Seignosse, a été reprise par Sud-Ouest, et visionnée près de 20 000 fois en quelques jours.

Retrouvez toutes les vidéos sur le site de l'ALPI, dans la rubrique Actualité, ALPI TV, puis « Vu du ciel ».





ENFANCE-JEUNESSE : UN NOUVEAU PRESTATAIRE



SERVICE LOGICIELS

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'ALPI du 15 octobre a acté l'attribution du marché sur le logiciel enfance-jeunesse à la société Mushroom. Une démonstration, le 26 novembre, a réuni 75 participants, qui ont ensuite pu visionner la présentation pendant une semaine.

> Une migration nécessaire, dans tous les cas

L'évolution de la solution proposée par l'ancien prestataire Abelium nécessitait une migration, sans récupération automatique de toutes les données. Une migration étant donc devenue inévitable, quel que soit le candidat choisi. Par ailleurs, la partie sur les Relais d'Assistants Maternels, module en place chez plusieurs adhérents, n'était pas encore développée dans la nouvelle solution d'Abelium.

> Les adhérents invités à donner leur avis en amont

Plusieurs structures ont été invitées à participer aux démonstrations préalables à la CAO et à partager leur avis : la crèche du CCAS de Mont-de-Marsan, la Communauté de Communes Terre de Chalosse et la Communauté de Communes Cœur Haute Lande.

> Les avantages du nouveau logiciel

Après 13 années passées chez l'éditeur Abelium, ce nouveau logiciel CityFamily va offrir de nouvelles possibilités, notamment grâce à son portail famille, plus simple de mise en œuvre et intégrant des possibilités plus larges.

CityFamily se veut plus simple d'utilisation, à la fois pour les agents, les assistants maternels et les parents.

- Il permet une gestion simplifiée pour les familles recomposées
- Une cartographie est intégrée pour gérer et améliorer les tournées de bus
- Les documents justificatifs sont stockés, avec un archivage d'une année sur l'autre, pour les assurances par exemple
- La copie des plannings est très simple
- Pour les assistants maternels, l'outil permet de connaître en temps réel si une place est disponible chez un collègue, ainsi que sa situation géographique.

> Ce logiciel permet également :

- de produire l'ensemble des états pour la CAF, MSA, ...
- les inscriptions en ligne à partir du portail,
- de suivre les encaissements effectués, impayés, etc... en proposant des alertes,
- de disposer des nouvelles technologies (tablettes ou autres) pour accélérer la gestion des présences et pouvoir les transmettre de façon automatisée dans le logiciel,
- de connaître le taux d'occupation, le personnel présent, les amplitudes horaires...
- une gestion d'alerte et de statistiques permettant de suivre les évolutions de chacune des structures.

> Possibilités de co-financement par la CAF

Extrait du règlement intérieur des subventions et/ou prêt octroyés aux œuvres privées et/ou collectivités territoriales sur fonds locaux voté en juin 2020, concernant les investissements relatifs à l'informatisation dédiée à la gestion des structures :

«Aide maximale de 50 % du coût du projet dans la limite de 3000 € de subvention par type d'équipement (EAJE/RAM/ALSH/Centre social/LAEP) pour l'achat de matériel informatique dédié à la gestion des structures intégrant les dépenses suivantes : logiciel de gestion, matériel de pointage (tablette, borne, crayon optique...), imprimante, formation initiale des utilisateurs, coût de la 1ère année de maintenance. Cette aide est mobilisable pour une première acquisition ou un renouvellement au terme d'une période d'utilisation de trois ans.»

> Calendrier

Les migrations des premiers sites commenceront début du 2ème trimestre 2021.

En attendant la migration de tous les sites, l'ALPI continuera à assurer la maintenance sur Abelium.

Joëlle ABEIJON, Directrice du Pôle Ressources à la Communauté de Communes Cœur Haute Lande.

- Quels sont selon vous les avantages du nouveau logiciel pour votre service ?

Le nouveau logiciel va permettre d'améliorer l'organisation de l'activité du service grâce à un suivi des familles (historique des appels, mails...) intégré dans le logiciel. La boîte mail intégrée dans la fiche famille est aussi un réel atout et facilitera la communication entre le service et les familles. Tout ceci permettra un gain de temps ainsi qu'un suivi des dossiers beaucoup plus lisible pour le service.

Une gestion facilitée des familles séparées/recomposées et des familles d'accueil qui était jusque-là très compliquée.

La géolocalisation des familles intégrée est un atout majeur pour la gestion des tournées de bus notamment.

- Quels sont selon vous les avantages du nouveau logiciel pour les usagers ?

L'interface semble plus intuitive pour les familles, avec notamment un système de réservation des services simplifié et adapté à chaque situation.

Les familles pourront suivre leur dossier famille et les réservations de façon rapide et lisible ainsi qu'ajouter des documents simplement.

BRÈVES

Les formations DSN et DADSU, programmées en janvier 2021, rencontrent un grand succès. Elles sont toutes complètes.

Elections : en raison de la nouvelle possibilité d'inscrire des électeurs tout au long de l'année, aucune formation ne sera programmée au prochain semestre.

Paie externalisée : plus de 1400 bulletins de salaire ont été réalisés en novembre. Cette prestation compte de nouveaux adhérents : le CIAS Cœur Haute Lande, Hastingues, le SIVU d'Hastingues et Bias.

Gestion des Cimetières : le logiciel est en cours d'installation à Rion-des-Landes, Doazit et Donzacq.

Paie et comptabilité : de nouvelles communes adhérent à ce service : Hagetmau, Hinx et Labrit.

SERVICE MATÉRIEL

> CONNEXIONS INTERNET ET TÉLÉPHONIE

Sollicité par des adhérents, l'ALPI travaille au lancement d'un marché public pour obtenir des offres d'abonnement téléphonique sur IP ou GSM (standards téléphoniques fixes ou mobiles), et d'internet, pour leur permettre, en fonction de la couverture de leur territoire, de trouver le meilleur opérateur possible en termes de débit, et d'obtenir des tarifs plus intéressants. Des assistants à Maîtrise d'Ouvrage ont envoyé des propositions, actuellement à l'étude, pour la rédaction de ce marché public.

CYBERSÉCURITÉ : TOUTES LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS SONT CONCERNÉES

- > L'AMF a publié en novembre 2020 le guide « Cybersécurité : toutes les communes et les intercommunalités sont concernées », avec la participation et le soutien de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les cyberattaques profitent des vulnérabilités techniques, juridiques, organisationnelles ou humaines et peuvent immobiliser l'action de la collectivité, entacher son image et la confiance des usagers, voire même engager la responsabilité des élus. Ce guide propose une trentaine de recommandations et de bonnes pratiques en matière de sécurité numérique. L'objectif est de permettre une prise de conscience, à la fois des élus et des agents territoriaux, sur les risques numériques. Il aborde les menaces et points de vulnérabilité, l'organisation à mettre en place pour prévenir le risque et enfin ce qu'il faut faire lorsque le risque devient réalité.

Retrouvez le guide dans la rubrique publication du site de l'AMF : www.amf.asso.fr

RETARDS D'APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIEL

- > Face à la pénurie mondiale de matériel informatique, et jusqu'à nouvel ordre, l'ALPI ne validera plus de commande d'achat ou de location de matériel pour les PC portables, tablettes, webcams et casques audio.

L'explosion de la demande en matériel pour le télétravail, la scolarité ou les loisirs, partout dans le monde, en raison des divers confinements, a en effet été combinée avec un ralentissement de la production de différents composants, comme des processeurs, créant des problèmes d'approvisionnement. Notre partenaire LAFI (centrale d'achat) n'est plus en capacité de donner de délais de livraison pour ces matériels, et tous les fournisseurs et acteurs du monde informatique sont dans le même cas.

Cependant, la validation de bon de commande LAFI pour les ordinateurs au format «tour» et les écrans est toujours possible, et les délais restent normaux pour le moment. Ce service est donc maintenu par l'ALPI. Le retour à la normale pourrait avoir lieu durant le premier trimestre 2021. D'ici là, l'ALPI se tient à votre disposition pour valider les configurations qui pourraient vous être proposées par d'autres interlocuteurs et vendeurs de matériel.

BRÈVES

Installation du matériel chez les adhérents

Les retards d'installation liés au 1^{er} confinement sont en passe d'être rattrapés. L'arrêt de Windows 7 a entraîné le renouvellement de plus d'une centaine d'ordinateurs ces derniers mois. Lors du 2^{ème} confinement, les installations se sont poursuivies sans difficulté.

Renouvellement des ordinateurs portables dans les écoles

Le déploiement est achevé. Plus de 2500 ordinateurs ont été installés dans environ 180 communes du département.

Sécurité informatique dans les écoles

L'ALPI est en mesure de déployer dans les écoles les boîtiers Netiful, le pare-feu spécialement conçu pour les écoles. Les tests réalisés à l'école de Saint-Justin se sont révélés positifs, et la DSDEN a validé le dispositif. Beaucoup d'établissements n'en sont pas équipés alors qu'il s'agit d'une obligation légale pour les communes ou communauté de communes ayant la compétence scolaire, afin d'offrir une protection sur les liens internet.





FORMATIONS

Depuis septembre, les formations se sont enchaînées. 7 sessions prévues en présentiel ont dû être annulées à cause du reconfinement, mais seront de nouveau disponibles au catalogue en 2021.

- > Les 7 sessions pour les demandeurs d'emploi ont été tenues (4 d'entre elles avaient été annulées à cause du 1er confinement). 60 stagiaires ont pu découvrir la bureautique, à Mont-de-Marsan, Parentis-en-Born, Ondres, Soustons, Dax, Tartas et Grenade.

Les formations sur l'inclusion numérique ont également fait le plein. Elles ont eu lieu à l'ALPI, Labastide d'Armagnac et Dax. De nouvelles sont programmées en 2021 (voir l'article sur l'inclusion numérique p.4).

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION «SECRÉTAIRES DE MAIRIES»

- > Le 5 octobre a eu lieu la première journée du parcours de formation secrétaire de mairie, initiée par le CDG, l'ADACL et l'ALPI. Durant les 385 heures de formation, dont 105 au sein d'une collectivité, dix demandeurs d'emploi pourront découvrir les ficelles du métier et les logiciels utilisés.

L'objectif est de répondre aux besoins des collectivités qui peinent à trouver des candidats qualifiés pour assurer les remplacements ou les départs en retraite.

ORGANISATION INTERNE

RÉORGANISATION DU PÔLE E-ADMINISTRATION

- > Il a été scindé en deux services en début d'année. Celui des plateformes électroniques est dirigé par Pascale Séré et celui de l'e-communication par Karène Courtesseyre.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

- > Après 30 années passées à l'ALPI, Denis Brevet, en charge de la création des sites internet, a pris sa retraite.

Karine Gardesse, du service logiciel, a quitté le service logiciels en fin d'année.

Trois recrutements ont par ailleurs eu lieu auprès du service remplacement du CDG. Daniel Bacqué et Vincent Lafargue ont rejoint le service logiciels et Jérémy Darroman celui du matériel.

Un nouveau site à Saint-Paul-lès-dax

Un espace de stockage et de travail a été loué dans les bureaux du Sydec à Saint-Paul-lès-Dax. Il permettra notamment aux techniciens qui interviennent sur le sud du département de disposer d'un lieu pour réparer le matériel confié par les adhérents.